

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 2 du lundi 13 mars 2025 – 18 heures – salle de la mairie

Présents : *MARRET Serge, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée, SABATIER Sébastien* formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absent(s) : MONIÉ Florian

M le Maire ouvre la séance à 18h.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour : Ordre du jour :

1 - Approbation des PV des conseils du 19 décembre 2024 et du 24 février 2025 – Présentation Serge Marret.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2024 et le Procès-Verbal du Conseil municipal du 24 février 2025.

Délibérations :

2- Délégation de service public pour le bar-restaurant - Présentation Patrick Célerier.

Dix dossiers ont été retirés pour la DSP pour le bar-restaurant de Tourouzelle. Deux ont été retournés complets et une seule personne est venue à l'entretien. La personne reçue et retenue est une dame, Mme Bourgeois, traiteur à La Redorte. Elle prévoit de se faire aider, si besoin, par un jeune commis.

La fin des travaux est prévue aux environs du 15 avril 2025, l'inauguration autour du 10 mai et l'ouverture le 13 mai 2025. Mme Borderie de la CCI rédigera la DSP dans les conditions précisées concernant notamment les jours et les horaires d'ouverture ainsi que les périodes de fermeture.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la personne retenue.

3- Vente de la remise Amouroux - Présentation Sébastien Sabatier et Patrick Célerier.

Trois candidatures sont parvenues à la mairie pour l'achat de la remise Amouroux. Dans les trois cas le but est la rénovation pour louer à l'année un voire deux appartements selon le cas avec chambre(s), pièce à vivre, salle de bain et garage. Les trois candidats sont M. Florian Monié pour 13600 €, M. Ambicki pour 13800 € et M. et Mme Perramond pour 13000 €.

Compte tenu du très faible écart entre ces trois propositions, le Maire propose de procéder à un vote à bulletins secrets en deux tours pour départager les candidats. Au deuxième tour de scrutin, la proposition des époux Perramond recueille 5 voix contre 3 à celle de M. Monier.

La remise Amouroux sera donc vendue aux époux Perramond.

4- Convention d'hébergement avec le SYADEN pour l'installation d'équipements techniques dans le cadre du réseau bas débit LoRa - Présentation Sébastien Sabatier.

Cette convention concerne l'antenne posée sur le toit de la mairie qui pilotera entre autres les compteurs d'eau intelligents : compteurs d'eau des particuliers quand ils seront équipés et compteurs intelligents pour sectoriser le village, lesquels ne couvriront que la consommation électrique en basse fréquence.

Le conseil municipal approuve cette convention d'hébergement avec le SYADEN.

5- Désignation des délégués au SIVOS du RPI-CET.

Lors de la dernière réunion du SIVOS, un certain nombre de questions ont été abordées concernant le tarif des repas, les retards du bus ainsi que les incivilités dans le bus, les gouters à l'école et la garderie

et à la fin de la réunion, Mme Sandra Brussolo qui assure le secrétariat du SIVOS a fait part d'un écart entre le Compte administratif et l'encaisse 30 000 €.

Des vérifications et éclaircissements ont été demandés pour comprendre cet écart.

Du fait de la démission de Mme Bénédicte Munoz de ses mandats de déléguée de la commune de Castelnau au SIVOS et de Présidente du SIVOS, la commune de Castelnau devra désigner un nouveau délégué. Le nouveau conseil syndical, quant à lui, se réunira le 21 mars et devra élire un nouveau président.

Rappelons que les délégués de la commune de Tourouzelle sont :

- Titulaires : Mme Grix et Belfiore ; M. Célerier.
- Suppléants : Mme Hager, M. Sabatier et M. Monié.

M. Sébastien Gasparini, vice-président du Département en charge notamment des écoles et collèges, a été saisi et destinataire des courriers adressés à la DASEN relatifs à l'organisation de la rentrée scolaire 2025.

Après contact avec le Directeur académique il a précisé qu'aucun poste ne serait mis en mouvement cette année de Tourouzelle à Castelnau.

Une rencontre devrait avoir lieu courant avril avec le DASEN à ce sujet.

Questions et informations diverses :

Divers :

Coupures d'eau des résidences secondaires en cas de non-paiement des factures

En cas de non-règlement de factures d'eau dans les résidences secondaires, une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée au propriétaire préalablement à la coupure du compteur d'eau, en application loi n°2022-1158 du 16 août 2022 – art.35.

Fondation et dalle de la maison Saunders, examen du devis ACCES

Access propose de démolir les fondations en les tronçonnant puis les évacuer à la pelleteuse. Il évacuera aussi en même temps la dalle en béton pour 4 640 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux et le devis.

Travaux au Presbytère

Au Presbytère un volet est tombé et quatre fenêtres et portes-fenêtres sont à refaire sur la façade avant. Un devis sera demandé à Access.

Comité de pilotage des éoliennes

Eos France et la SODEL ont adressé une invitation par lettre recommandée avec AR pour participer à leur prochaine réunion le 8 avril à Conilhac, Serge Marret y participera s'il le peut. A ce jour, la commune n'a toujours pas connaissance de l'emplacement des futures éoliennes ni de la l'étude d'impact.

Les nids d'hirondelles sur le bâtiment de la Poste

Le courrier à la DREAL était jusqu'alors resté sans réponse. Suite à une relance de la Mairie, la DREAL a demandé un rapport et un suivi sur 3 ans d'un ornithologue. La commune a sollicité le cabinet CERMECO qui a déjà participé aux côtés d'OC'TEHA à l'élaboration du PLU.

Le coût devrait se situer à 4 361,25 € HT dont 2 500 € en 2025 puis le reste entre 2026 et 2028.

Déclaration de pose de panneaux photovoltaïques sur la parcelle M. Géa Florian.

La déclaration de travaux acceptée par le Maire a fait l'objet d'un refus par le service de contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Narbonne. Il s'avère qu'une erreur a été commise lors de la transcription du PLU de 2008 sur Géoportail urbanisme. L'intéressé a été informé de cette situation. Une correction en concertation avec la DDTM sera apportée sur la base informatique.

La fin du panachage et la parité hommes / femmes ont été adoptés par le Sénat dans le projet de Loi qui doit maintenant passer à l'Assemblée nationale, pour une application aux prochaines élections municipales de 2026. Les communes de moins de 1000 habitants sont concernées.

Conseil Communautaire

Le Dr Françoise Barousse a démissionné du Conseil municipal de Lézignan Corbières et donc du Conseil communautaire dont elle était vice-présidente chargée des finances. Elle sera automatiquement remplacée par une dame issue de la même liste aux municipales de 2020 que celle du Dr Barousse.

Le camion de la commune est tombé, une nouvelle fois, en panne (faisceau électrique). Il est décidé de le remplacer. Des devis ont été demandés à IVECO, Renault et Peugeot pour un camion de même type d'occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le prochain Conseil municipal est prévu le 14 avril 2025 à 18 h.